

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 16 Octobre 2007
Nombre de conseillers en exercice : 43

N° 17j

SEANCE DU LUNDI 22 OCTOBRE 2007

OBJET :
AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CROIX BLANCHE - Approbation du dossier d'exécution - Autorisation de lancer l'appel d'offres et de signer les marchés de travaux.

Présents : M. BRETON, Mmes MOREL, GUILLERMIN, DESFARGES (à partir de la question n°4, MM. FROMONT, LEPELTIER, BERNIGAUD, Mme LAUGEL, M. MOREL-LAB, Mmes BODARD, JEAN-LOUIS, WITTMANN, Adjoints ; Mme BOZON, M. BRAYARD, Mme BRENDEL, Mme CHAMPEL, MM. COURTIEUX, DEBAT, Mme DOMINJON-STENGER (à partir de la question n°7), M. DORE (à partir de la question n°2), Mme DUTHU, MM. FEILLENS, FONTAINE, LACROIX, Mme MAYER, M MORNET, Mmes MOTTA, NOLL-FONTENILLE , Mme PERRET, M. PERRIOD, Mme PONS LAMOITTE, MM. PRITZY, RODET, Mmes SAINT-ANDRE, TOWNSEND-GIRARD, ZILLER

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Excusés : M. BERTRAND (M.BRETON), Mme DESFARGES jusqu'à la question n°4 (Mme BODARD), M. CAILLAT (M.FEILLENS), Mme CLAME (Mme NOLL-FONTENILLE), Mme DOMINJON-STENGER jusqu'à la question n°6 (M.LACROIX), M. DORE jusqu'à la question n°2, M. LE MAOUT (Mme MOREL), M. MAZUY, M. PARAMELLE (Mme MAYER), Mme VEILLEROT

Secrétaire de séance : Mme BOZON

Rapporteur : M BRAYARD

Acte reçu le
Par la préfecture de l'Ain
Notifié ou publié conformément à la
réglementation le
Pour le Maire,
et par délégation

EXPOSE

Prolongeant la rue Carra, la Rue de la Croix Blanche relie l'avenue Amédée Mercier et le nouveau rond point de la Route de Jasseron.

Cette voie de liaison inter-quartiers traverse un secteur encore peu construit, mais appelé à connaître une forte urbanisation dans les années à venir, par la réalisation ou l'achèvement de lotissements :

- Le lotissement Jean-Jacques ROUSSEAU non achevé et qui prévoyait un dévoiement d'une portion de la rue,

- Le lotissement futur de la SAIEM rue de Tirand,
- Le lotissement futur de LOËZE de l'OPAC et BOURG-HABITAT,
- Un lotissement à l'étude AVANEL-CROPIER, dont l'accès se fera par l'ancien chemin de la ferme Poupon qui débouche sur la rue de la Croix Blanche.

Le tronçon de rue de la Croix Blanche concerné par l'aménagement se situe entre la rue du 14 Juillet et le rond-point des Martins-Pêcheurs. Il est inclus pour les deux tiers dans le périmètre du PAE Tirand.

Le phasage de réalisation proposé est lié à l'aménagement des Lotissement de Loëze et Avenel. Les plans d'aménagement détaillés, en particulier la localisation exacte des entrées/sorties de parking pour le lotissement de Loëze, ainsi que les plannings de réalisation des lotissements ne sont pas arrêtés à ce jour, et conduisent à différer l'aménagement de l'accotement Sud de la rue de la Croix Blanche.

Le marché de travaux sera ainsi composé :

- d'une tranche ferme, qui comprend l'aménagement de la chaussée et de l'accotement Nord,
- d'une tranche conditionnelle, à affermir ultérieurement, qui comprend l'aménagement de l'accotement Sud.

PRINCIPES PROPOSES :

Les aménagements offrent une géométrie confortable compatible avec la vocation de liaison interquartier dans un secteur résidentiel, à savoir :

- une largeur de chaussée de 8,20 m à 8,50m, comprenant pour chaque sens de circulation une bande cyclable de 1,50 m de largeur,
- une plate-bande plantée d'arbres d'alignements et d'arbustes, placée alternativement de part et d'autre, d'une largeur de 2,50 m,
- un cheminement piétons en stabilisé, d'une largeur de 2,80 m.

Le profil en long actuel sera globalement conservé, avec des modifications de détail de l'ordre du décimètre.

Le lotissement de Loëze sera raccordé sur la rue de la Croix Blanche au moyen d'un giratoire franchissable de 6 m de diamètre, à la charge de la ville.

Le projet est compatible avec le raccordement des liaisons douces de l'itinéraire Champ de Foire – Tirand, qui vont faire prochainement l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre externe.

FINANCEMENT :

L'enveloppe proposée au Budget primitif 2008 pour cette opération se monte à 700 000 € TTC.

- allotissement des travaux en 4 marchés à tranches conditionnelles, objet d'un appel d'offres ouvert :

TRANCHE FERME

- Lot 1 – Construction d'une passerelle piétonne estimée à 19 983,28 € HT soit 23 900 € TTC
- Lot 2 – VRD chaussée et accotement Nord estimé à 207 357,86 € HT soit 248 000 € TTC
- Lot 3 – Eclairage public estimé à 40 886,29 € HT soit 48 900 € TTC
- Lot 4 – Espaces verts – plantations estimé à 35 033,44 € HT soit 41 900 € TTC

TRANCHE CONDITIONNELLE

- Lot 1 – Construction d'une passerelle piétonne estimée à 27 006,69 € HT soit 32 300 € TTC

- Lot 2 – VRD chaussée et accotement Sud
estimé à 168 896,32 € HT soit 202 000 € TTC
 - Lot 3 – Eclairage public estimé à 41 973,24 € HT soit 50 200 € TTC
 - Lot 4 – Espaces verts – plantations estimé à 35 033,44 € HT soit 41 900 € TTC
- dépenses diverses (mobilier urbain, signalisation, récolement,...) :
 TRANCHE FERME estimée à 6 521,74 € HT soit 7 800 € TTC
 TRANCHE CONDITIONNELLE estimée à 8 026,76 € HT soit 9 600 € TTC

Soit un total prévisionnel de dépenses de 590 719,06 € HT soit 706 500 € TTC.

Récapitulatif par secteur et par tranche :

	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	TOTAL
Secteur PAE (imputations 2315 et 2121 824 – I47.G1/D47.G1)	276 500 € TTC	111 300 € TTC	387 800 € TTC
Secteur Ville (imputations 2315 et 2121 822 – I47.BA1/D47.BA1)	94 000 € TTC	224 700 € TTC	318 700 € TTC
TOTAL	370 500 € TTC	336 000 € TTC	

Ce projet s'inscrivant en partie sur l'itinéraire communautaire des aménagements cyclables, la Communauté d'Agglomération sera sollicitée pour apporter une aide financière à la ville.

Calendrier prévisionnel des travaux : printemps 2008, à l'issue de la procédure d'appel d'offres et de la période de préparation.

Il est par conséquent demandé à l'assemblée de se prononcer sur le dossier d'exécution, sur le mode de dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert en quatre lots séparés (lot n°1 - Construction d'une passerelle piétonne - lot n°2 – VRD - lot n°3 - Eclairage public - lot n°4 - Espaces verts) sous la forme de marchés à tranches conditionnelles et sur l'autorisation à donner pour lancer la consultation et signer les marchés à intervenir.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33, 57 à 59; 72

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 2 octobre 2007,

A L'UNANIMITE (41 Voix)

APPROUVE le dossier d'exécution relatif à l'aménagement de la rue de la Croix Blanche comme exposé ci-dessus, dont les principes consistent à aménager une chaussée dotée de bandes cyclables, accompagnée de plates-bandes plantées et de cheminements piétons,

APPROUVE le mode de dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert, en lots séparés, sous la forme de marchés à tranches conditionnelles en application des articles du Code des Marchés Publics susvisés.

DECIDE de solliciter la Communauté d'Agglomération pour une aide financière au titre des aménagements cyclables, un tronçon de la rue de la Croix Blanche étant inclus dans un itinéraire du Schéma des aménagements cyclables de l'agglomération.

AUTORISE le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, l' Adjoint faisant fonction, à lancer la procédure d'appel offres ouvert, pour les lots n°1 - Construction d'une passerelle piétonne, n°2 - VRD, n°3 - Eclairage public et n°4 - Espaces verts et à signer au nom et pour le compte de la Ville, les marchés à tranches conditionnelles à intervenir avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

AUTORISE le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, l'Adjoint faisant fonction, en cas d'appel d'offres infructueux, à relancer cette consultation dans le cadre des procédures prévues par le Code des Marchés Publics.